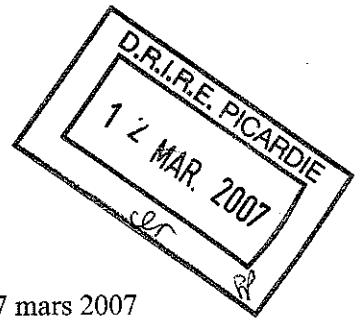




PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE  
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 7 mars 2007



DIRECTION DE LA COHÉSION SOCIALE  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

**INSTALLATIONS CLASSÉES  
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte à la S.C.A. NORIAP, dont le siège social est situé rue de l'Ile Mystérieuse à BOVES (80440), de son projet de modification du dépôt de produits agropharmaceutiques implanté sur son site, sur le territoire de la commune de SALEUX au lieu-dit « Le Capron », parcelles cadastrées section AA n° 2 à 5.

Ce projet n'est pas de nature à entraîner une modification de l'arrêté du 8 janvier 1992, qui demeure toujours valable.

Pour le préfet et par délégation :  
L'attachée, adjointe au chef de bureau,

Amélie CATTEAU

Copie adressée à :

- Monsieur le maire de SALEUX
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
  - ⇒ Monsieur l' inspecteur des installations classées
  - ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme
  - ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
  - ⇒ Madame la directrice départementale de l'agriculture et de la forêt de la Somme
  - ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme
  - ⇒ Monsieur le chef du bureau interministériel régional de défense et de sécurité civile
  - ⇒ Madame la Déléguée Inter-Services de l'Eau et des Milieux Aquatiques
  - ⇒ Monsieur le directeur régional de l'environnement
  - ⇒ L'agence de l'eau Artois Picardie